

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 6 octobre 2017, à 15h45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Pierre Poirier, maire
Monsieur Michel Bédard, conseiller
Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller
Monsieur Alain Lauzon, conseiller
Madame Lise Lalonde, conseillère

SONT ABSENTS : Monsieur André Brisson, conseiller
Monsieur Jean Simon Levert, conseiller et maire suppléant

EST AUSSI PRÉSENTE : Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 15h45.

RÉSOLUTION 9366-10-2017
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Amendement à la résolution 9357-10-2017 - demande d'approbation en vertu du P.I.I.A.-005 visant l'aménagement d'un chemin d'accès sur la propriété située sur le chemin du Valais, lot 5 414 855 du cadastre du Québec
4. Période de questions
5. Levée de la séance spéciale

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 9367-10-2017

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 9357-10-2017 - DEMANDE D'APPROBATION EN VERTU DU P.I.I.A.-005 VISANT L'AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN D'ACCÈS SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE CHEMIN DU VALAIS, LOT 5 414 855 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution 9357-10-2017 lors de la séance ordinaire du 3 octobre dernier relativement à la demande d'approbation en vertu du P.I.I.A.-005 visant l'aménagement d'un chemin d'accès sur la propriété située sur le chemin du Valais par monsieur Ghyslain Valade, mandataire pour Fiducie G. Valade ;

CONSIDÉRANT QUE certaines informations fournies par le requérant n'avait malencontreusement pas été communiquées aux membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite reconsidérer sa décision.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'AMENDER la résolution 9357-10-2017 pour modifier la condition imposée par la condition suivante :

- de limiter l'aire déboisée au bout du chemin d'accès à 15 mètres par 30 mètres.

La conclusion est en conséquence remplacée par ce qui suit :

« **D'APPROUVER** le P.I.I.A. associé à la demande de permis de chemin d'accès privé, le tout avec la condition suivante :

De limiter l'aire déboisée au bout du chemin d'accès à 15 mètres par 30 mètres. »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 9368-10-2017

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde de lever la présente séance spéciale à 15h50.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Maire

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe et secrétaire-
trésorière adjointe